



Commune de FAUVILLERS Budget participatif 2023



Grille d'évaluation des projets recevables à destination du comité de sélection

CRITERES DE RECEVABILITE :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable comme visé à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ; le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ? OU Le porteur de projet est une association de fait ou un comité de citoyen ; le formulaire a-t-il été signé par au moins 5 citoyens domiciliés à des adresses différentes mais toutes au sein de la commune de FAUVILLERS et le représentant identifié ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet selon l'article 10 du règlement ?	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 40 % du budget total investi annuellement par la Commune ?	OUI	NON
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Le budget ne propose-t-il pas des dépenses de fonctionnement ?	OUI	NON

11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?

Cochez les cases quand le projet répond à l'objectif :

- Objectif 1 : Renforcer l'accès à des services diversifiés contribuant à l'amélioration de la qualité de vie de chaque Fauvillersois(e)
- Objectif 2 : S'appuyer sur le tissu associatif pour stimuler la cohésion entre les habitants
- Objectif 3 : Préserver et améliorer le cadre de vie en tenant compte de l'identité rurale
- Objectif 4 : Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
- Objectif 5 : Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supracommunal
- Objectif 6 : Soutenir une économie circulaire et les circuits courts

OUI

NON

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.

Voici la liste des projets sélectionnés et soumis au vote des citoyens en ligne ou sous format papier à l'administration communale du 14/07/2023 au 11/09/2023 dans la mesure où le montant des projets recevables dépasse le montant alloué par la commune.